

2014



L'observatoire technico-économique VEAUX DE BOUCHERIE

Enquête réalisée auprès des producteurs
de Bretagne-Pays de la Loire



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE



SOMMAIRE

Edito.....	3
Preamble.....	3
1 Présentation de l'échantillon.....	4
1.1 origine géographique.....	4
1.2 typologie des exploitations et caractéristiques des producteurs.....	5
1.3 parc bâtiments.....	7
2 Les résultats.....	11
2.1 les pratiques d'élevage.....	11
2.2 les prestations.....	14
2.3 Les aides PAC.....	18
2.4 les charges.....	20
2.5 les investissements.....	23
2.6 les résultats économiques.....	25
3 Contacts régionaux.....	29

EDITO

L'année 2013 est marquée par une baisse de la production de veaux de boucherie de 3,5% en nombre de veaux et en volume. Le cours des veaux gras est resté stable en 2013 alors que le prix du veau laitier a fortement baissé la même année. Malgré les campagnes de promotion, la consommation continue de baisser en 2013 de 2% par rapport à 2012. Du côté des opérateurs, certains se restructurent ou se regroupent (rachat de Tendriade par Vandrie, reprise de Chapin par Collet...) et certains investissent (construction d'une usine de fabrication d'aliment par Denkavit).

Le nouvel observatoire technico-économique Bretagne-Pays de la Loire de 81 ateliers représente un potentiel de production égal à 10 % de la production des deux régions. La quasi-totalité des opérateurs des deux régions est représentée dans l'échantillon d'élevages.

En 2013, les résultats du nouvel observatoire des régions Bretagne et Pays de la Loire confirment une amélioration de 6 € par veau de la prestation payée aux producteurs (86€/veau) mais avec un allongement de la durée d'élevage de 4 jours en moyenne. En contrepartie, l'augmentation de la part d'aliment fibreux se poursuit dans les élevages entraînant une hausse du temps de travail et de la pénibilité d'où des besoins d'équipements nouveaux, les charges continuent d'augmenter et les aides PAC diminuent (-8 % entre 2014 et 2013). Quant à la nouvelle réforme de la PAC, elle va fortement pénaliser les ateliers avec de gros Droits à Paiement Unique (DPU) puisque la perte pour les ateliers spécialisés avec peu de terre correspond en moyenne à 17 € par place dès 2015 et 42 € en 2019. Enfin, l'approche économique sur les résultats moyens des ateliers situe le disponible pour rémunérer le travail et les cotisations sociales à 1,63 SMIC brut avec toutefois une grande variabilité entre ateliers.

L'analyse des nombreuses données de l'observatoire permet à chaque producteur de situer son élevage par rapport aux autres et d'affiner son diagnostic pour envisager des marges de progrès.

Catherine DEBROIZE et Bernard GODET

Responsables des comités de pilotage Bretagne et Pays de la Loire

PREAMBULE

Cet observatoire créé sur l'initiative des éleveurs de veaux de boucherie en 2009 en Bretagne et en 2014 en Pays de La Loire permet de disposer de références issues des élevages sur le fonctionnement et les résultats technico économiques.

Les Chambres d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire assurent l'animation du dispositif, la collecte et le traitement des données. Les éleveurs de l'observatoire sont volontaires. Les résultats sont publiés de façon anonyme. Ils concernent les lots vendus sur l'année précédant l'enquête. Tous les participants ont en avant-première les résultats de l'observatoire avant une diffusion plus large. Pour les deux régions, l'observatoire bénéficie du soutien financier du ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche au travers la contribution financière du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural ».

Nous remercions tous les éleveurs qui ont accepté de participer à l'observatoire et dont les résultats sont analysés dans ce document.

1 PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

1.1 ORIGINE GEOGRAPHIQUE

81 producteurs de veaux de boucherie participent à l'observatoire veaux de boucherie. L'échantillon représente 25 248 places, soit 10 % de la production Bretagne-Pays de la Loire et 3,5% de la production nationale.

Graphique 1 : Localisation des élevages de l'observatoire veaux de boucherie Bretagne-Pays de la Loire

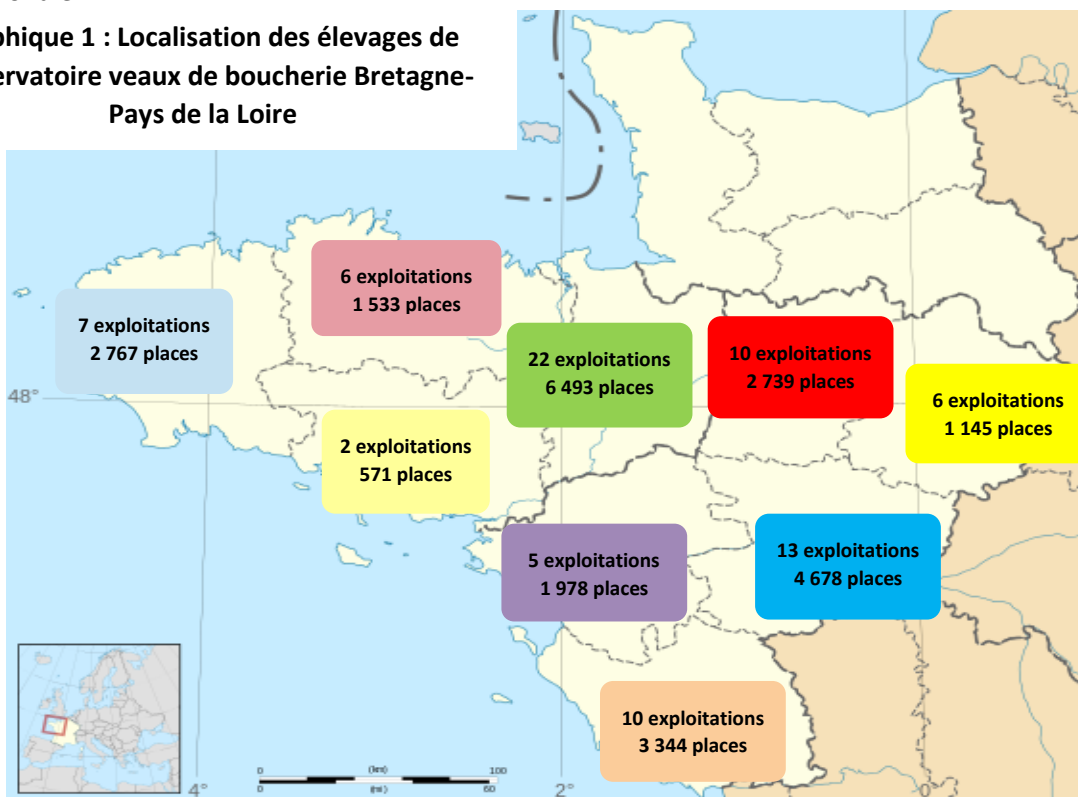


Tableau 1 : Poids de l'observatoire veaux de boucherie par rapport à la production réelle

	ECHANTILLON		PRODUCTION REELLE (*)		Représentation de l'échantillon	
	Nombre de producteurs	Nombre de places	Nombre de producteurs	Nombre de veaux	Nombre de producteurs	Nombre de places
Côtes d'Armor	6	1 533	162	80 700	3%	3%
Finistère	7	2 767	71	36 100	9%	14%
Ille-et-Vilaine	22	6 493	263	132 000	8%	9%
Morbihan	2	571	76	33 100	2%	3%
BRETAGNE	37	11 364	572	282 000	6%	7%
Loire-Atlantique	5	1 978	57	29 550	9%	13%
Maine-et-Loire	13	4 678	124	73 820	10%	12%
Mayenne	10	2 739	116	47 050	9%	11%
Sarthe	6	1 145	40	17 200	12%	7%
Vendée	10	3 344	80	44 600	12%	14%
PAYS DE LA LOIRE	44	13 884	418	212 225	10%	12%

(Source : ARSOE Bretagne et Typologie des exploitations veaux de boucherie en Pays de la Loire)

(*) Bretagne : Données 2013 – ateliers ayant fait rentrer plus de 120 veaux de boucherie et Pays de la Loire : Données RA et BDNI 2010 – ateliers produisant plus de 150 veaux de boucherie

1.2 TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET CARACTERISTIQUES DES PRODUCTEURS

L'échantillon a en moyenne une SAU de 65 ha, 2 UTH, un atelier veaux de boucherie de 312 places et souvent d'autres productions. Cela peut entraîner des phénomènes de compétition entre atelier en terme de travail et d'investissements. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques par typologie d'exploitations :

Tableau 2 : Typologie des exploitations

Producteurs veaux de boucherie :	Part de l'échantillon enquêté	Nombre de places	UTH totale	SAU	Autres
Spécialisés (sans terres)	5 (6%)	403	1,2	3	
Avec CULTURES	18 (23%)	410	1,4	38	
Avec atelier LAIT uniquement	24 (31%)	229	2,4	77	452 000 L
Avec atelier LAIT et autres	7 (9%)	345	3,2	113	431 000L 52 VA 875 m ²
Avec atelier VIANDE uniquement	18 (23%)	308	1,8	77	58 VA
Avec atelier VIANDE et autres	2 (2%)	178	1,4	61	38.5 VA 800 m ²
Avec atelier VOLAILLES	3 (3%)	329	2,5	68	1700 m ²

La quasi-totalité des intégrateurs et organisations de producteurs est représentée : BV Quimper, CEVAP, Chapin, Denkavit, Mamelor, Ouest Elevage, Sevo, Sobeval, SVA, Vandrie, VTB-Serval.

93 % des éleveurs enquêtés ont un contrat :

- pour un peu plus de la moitié (55%), c'est un contrat 3 bandes
- pour 21%, c'est un contrat 10 bandes
- ensuite, on trouve des contrats d'1, 5, 6, 14, 15 et 16 bandes.

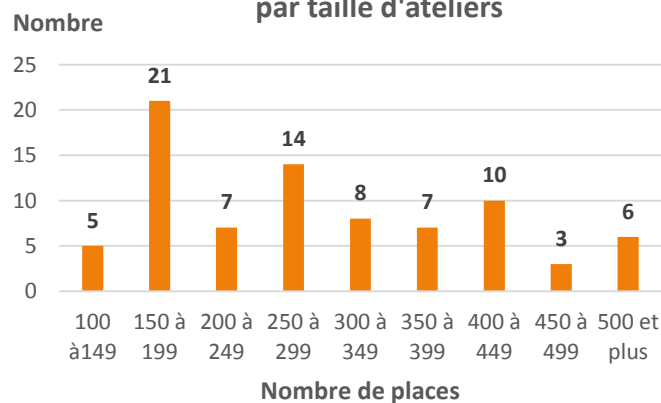
NB : le contrat type national est de 3 bandes.(*)

(*)L'accord interprofessionnel VeauLoire relatif aux nouveaux et aux reprises d'ateliers éligibles au PMBE (signé en 2011) prévoit un contrat 10 bandes ou 5 ans pour les ateliers bénéficiaires.

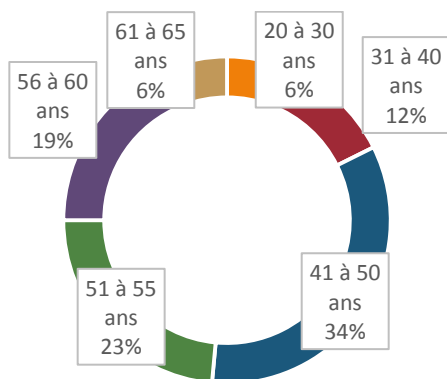
Taille des ateliers

La taille moyenne de l'échantillon enquêté est de 312 places. Pour comparaison, la taille moyenne est de 250 places pour l'ensemble des élevages Bretons et 255 places pour l'ensemble des élevages des Pays de la Loire.

Graphique 2 : Répartition des élevages par taille d'ateliers



Graphique 3 : Profil des producteurs de veaux de boucherie



L'âge indiqué ici correspond à l'âge du responsable de l'atelier veaux de boucherie. Les producteurs de plus de 55 ans représentent 25 % des producteurs de l'observatoire. Le départ en retraite de cette personne ne signifiera pas pour autant arrêt de l'atelier car il pourra être continué par les autres associés présents ou repris par un nouvel associé. Le renouvellement des producteurs est une préoccupation cruciale pour la filière.

Dans notre observatoire, 4 jeunes sont installés depuis moins de 5 ans dans des structures avec en moyenne 3 UTH, un atelier veaux de boucherie de 290 places et d'autres ateliers (lait et viande).

Productivité du travail

Chaque producteur enquêté a affecté un nombre d'UTH à l'atelier veaux de boucherie. Dans notre observatoire, la productivité du travail, c'est-à-dire le nombre de places ramené par UTH, est en moyenne de **314 places/UTH**.

Tableau 3 : La productivité du travail

	MOY	¼ supérieur	¼ inférieur
Nombre de places/UTH	314	450	179

Les facteurs expliquant les écarts peuvent être : la taille de l'atelier veaux, les aspirations des producteurs, le nombre d'UTH total, la présence d'autres ateliers (cf. tableau ci-dessous), la configuration des bâtiments, le type de distribution des aliments (lacté et fibreux), la délégation des tâches. Mais dans notre échantillon, la productivité n'est ni liée à l'âge de l'exploitant, ni au nombre totale d'UTH, ni au type de distribution des aliments (même pour le groupe « ¼ supérieur »).

Dans notre échantillon, il y a 5 exploitations employant de la main d'œuvre salariée pour l'atelier veaux de boucherie : en moyenne 0,69 UTH (de 0,5 à 1 UTH). Cette main d'œuvre est toujours complémentaire de main d'œuvre familiale.

Producteurs veaux de boucherie :	Nombre de places	UTH totale	UTH VB	PRODUCTIVITE Places/UTH VB
Spécialisés (sans terres)	403	1,2	1,1	371
Avec CULTURES	410	1,38	1,18	349
Avec atelier LAIT uniquement	229	2,43	0,9	270
Avec atelier LAIT et autres	345	3,2	1,04	361
Avec atelier VIANDE uniquement	308	1,8	1,2	301
Avec atelier VIANDE et autres	178	1,4	0,55	323
Avec atelier VOLAILLES	329	2,5	1	309

Tableau 4 : Typologie des exploitations et productivité du travail

Les producteurs spécialisés et ceux avec des cultures ont une productivité du travail supérieure : ils représentent 44% du groupe « ¼ supérieur ».

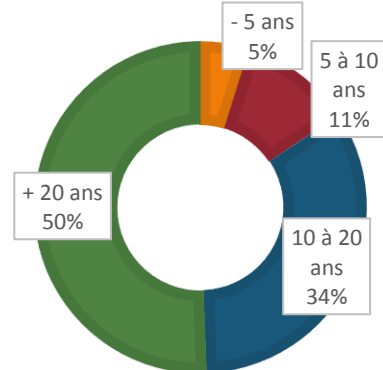
1.3 PARC BÂTIMENTS

Age des bâtiments

L'âge moyen du parc bâtiment de notre échantillon est de 22 ans : le plus vieux bâtiment a été créé en 1964 et le plus récent en 2014.

Le parc bâtiment est âgé : 50% des bâtiments ont été créés il y a plus de 20 ans.

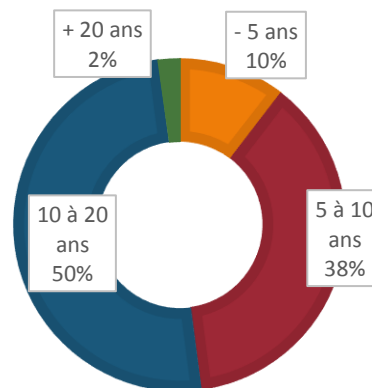
Graphique 4 : date de construction des bâtiments



Cependant, ces bâtiments ont été rénovés, en moyenne il y a 10 ans, soit en 2004. Cela correspond aux mises aux normes « bien-être ».

RAPPEL	Délai de la mise aux normes
Installation hors normes 1994 (boxes individuels)	31 décembre 2003
Installation normes 1994 (cases individuelles de 81 cm large ou cases collectives 1,5m ² /veau)	31 décembre 2006

Graphique 5 : date de rénovation des bâtiments



Type de bâtiments

Sur l'ensemble des 90 bâtiments analysés, **76 % sont en dur et 24 % sont des tunnels**. Les bâtiments de type « tunnel » sont plus récents. La construction date en moyenne de 2001 contre 1989 pour les autres. Pour les bâtiments en « dur », les matériaux les plus utilisés sont : le parpaing (38%), la brique (36%), le béton (12%) et les panneaux sandwich (12%).

Exemples de bâtiment



Au niveau des aménagements intérieurs, le matériau le plus utilisé pour les cornadis est l'inox. Le sol est constitué de caillebotis azobé. Avec une distribution du lait au seau ou à l'auge, on trouve le plus fréquemment la case collective de 5 veaux et avec une distribution au DAL, le parc collectif de 56 veaux (cf. tableau 5 ci-après). Les cases datent en moyenne de 2003 correspondant à la mise aux normes « bien-être ». La majorité des producteurs a une infirmerie de 4 places à 7 places pour isoler et soigner des veaux.

Tableau 5 : Caractéristiques des bâtiments

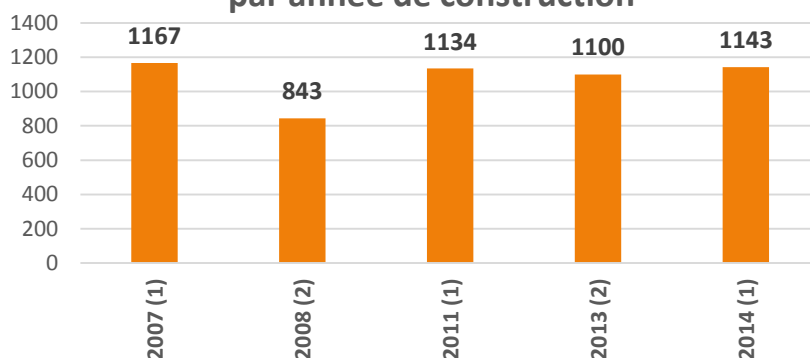
Mode de distribution du lait		Nombre de salles	Places /salle	Nombre de veaux / case	Nombre de places en infirmerie
SEAU-AUGE	MOYENNE	4	53	5	4
	<i>mini</i>	1	15	2	0
	<i>maxi</i>	14	202	9	23
DAL	MOYENNE	4	76	56	7
	<i>mini</i>	2	30	46	0
	<i>maxi</i>	4	185	68	32

Coût des bâtiments

Dans l'observatoire sur 7 bâtiments de moins de 5 ans, le coût de construction est en moyenne de **1100 €/place (sans mécanisation de la distribution de la fibre)**. Le coût peut être variable en fonction du type d'équipements, du coût du terrassement et de la part d'auto-construction.

A titre indicatif, devis de septembre 2014 pour un bâtiment de 280 places en dur - distribution du lait à l'auge avec un pistolet – silo pour la fibre (une partie terrassement et maçonnerie réalisée par l'éleveur) : 1 290 €/place (30% étable (parc), 29% bâtiment, 19% cuisine, 18% terrassement-maçonnerie-divers et 2% fosse)

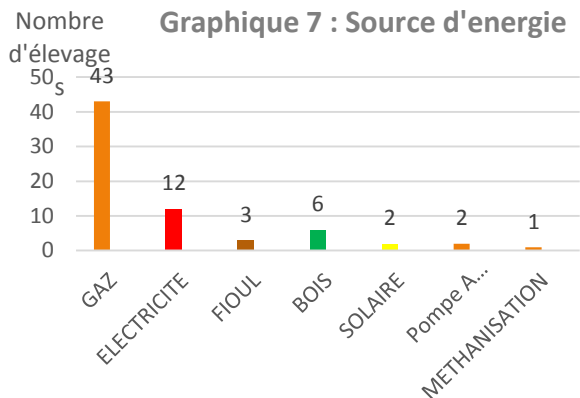
Graphique 6 : coût moyen de construction des bâtiments (€/place) par année de construction



Type d'énergie utilisée pour chauffer l'eau

Dans l'observatoire, le gaz est la principale source d'énergie utilisée, suivi par l'électricité. De nouvelles sources d'énergie se développent (bois, solaire, pompe à chaleur).

L'équipement eau chaude est âgé en moyenne de 12 ans.



Mode de préparation de l'aliment d'allaitement

La majorité des éleveurs (89%) dispose d'un équipement de préparation automatique du lait, acheté en 2003-2004. En moyenne, il y a 2 mélangeurs d'une capacité totale de 892 L et âgés en moyenne de 14 ans.

Pour 68% des producteurs enquêtés, l'eau provient du réseau et n'est pas traitée pour deux tiers d'entre eux. Lorsque l'eau provient d'un puits ou d'un forage, elle est traitée dans la majorité des cas (92%). Le tableau n°6 ci-dessous présente les différents traitements. Quelle que soit l'origine de l'eau, les producteurs réalisent 1 à 2 analyses par an.

Concernant la température de dilution, elle est « à dire de producteurs » en moyenne de 69 °C (minimum de 58°C et maximum de 80°C), sachant que la préconisation maximum conseillée est de 75°C.

Tableau 6 :
Traitement(s) de l'eau
en fonction de son
origine

RESEAU	Pas de traitement : 67%		
	Traitement : 33%	Adoucisseur	42%
	Traitement bactérien	42%	
	Déchloration	11%	
PUITS OU FORAGE	Traitement : 92%		
	Traitement bactérien	52%	
	Déférisateur	26%	
	Adoucisseur	13%	
	Pas de traitement : 8%		

Mode de distribution des aliments d'allaitement, aliment solide et de l'eau

Au niveau de la distribution du lait, la majorité des producteurs continuent de distribuer au seau, toutefois certains sont passés aux auges. Quant à la distribution de l'aliment solide, elle se fait dans les seaux, les nourrisseurs ou les auges. Enfin, pour l'eau, sur 38 réponses, 84% des producteurs sont équipés de pipettes. Pour rappel, la directive européenne de 2008 relative à la protection des veaux

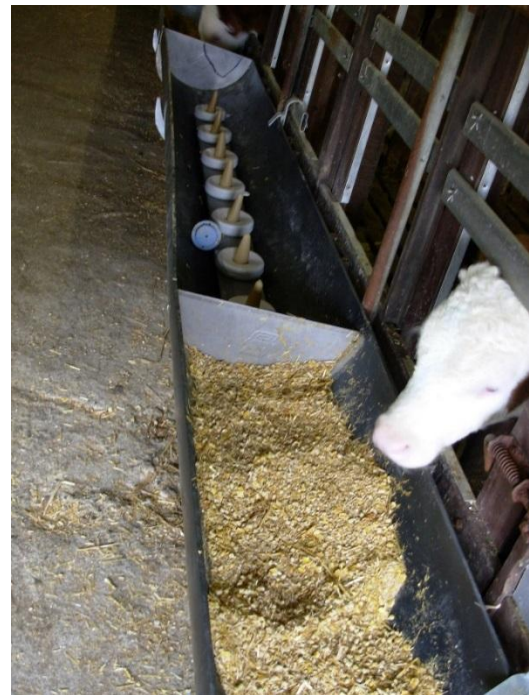
impose que « les veaux âgés de plus de deux semaines doivent avoir accès à de l'eau fraîche fournie en suffisance, ou pouvoir satisfaire leur besoin en buvant d'autres boissons. Toutefois, lorsque le temps est très chaud ou lorsque les veaux sont malades, de l'eau potable fraîche doit être disponible à tout moment ».

Tableau 7 : Type d'équipements pour distribuer le plan d'alimentation

ALIMENT SOLIDE \ ALIMENT LACTE	Seau	Nourrisseur	Auge	Auge et nourrisseur	TOTAL
DAL		100%			5%
Seau	51%	33%	11%	3%	77%
Auge			100%		17%
TOTAL	40%	31%	25%	2%	100 % (35 données)



← Seau + auge



← DAL

↑
Auge + auge

Mode de stockage et de distribution de l'aliment solide

58% des producteurs stockent l'aliment solide en sacs ou en bigs. Les 42 % équipés de silo ont en moyenne 1 silo de 10 T. Trois quarts des éleveurs continuent de distribuer manuellement l'aliment solide. La mécanisation passe par des chaînes ou des chariots.

2 LES RESULTATS

2.1 LES PRATIQUES D'ELEVAGE

La durée d'élevage s'allonge

La durée d'élevage continue d'augmenter. Elle est passé de 158 jours en moyenne (source : observatoire Bretagne 2013) à **162 jours** avec seulement 36% des lots à moins de 160 jours contre 46% l'année précédente. Les lots à plus de 170 jours représentent 15% des lots avec les extrêmes à 185 jours.

Tableau 8 : Répartition de la durée d'élevage

Durée d'engraissement en jours	142 à 149	150 à 159	160 à 169	170 à 179	> 179
Nombre de lots	17	48	91	20	7

La durée du vide du bâtiment

La durée du vide du bâtiment (*date d'entrée du nouveau lot – date de sortie du dernier lot*) est en moyenne de **33 jours**.

Tableau 9 : Répartition de la durée du vide du bâtiment

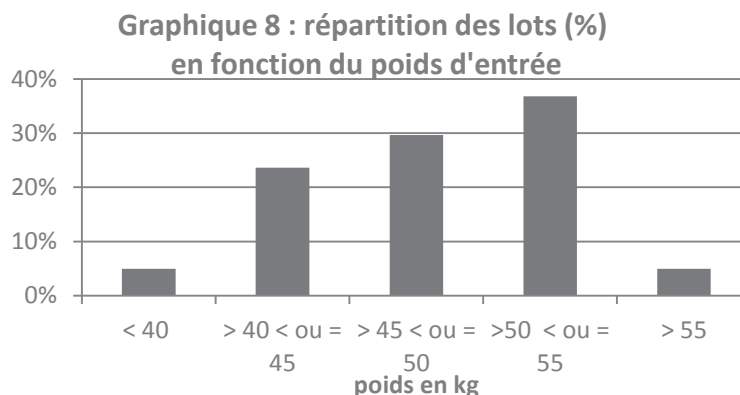
Durée du vide en jours	< 23	24 à 39	>40
Nombre de lots	4	23	9

Rotation

En partant sur une durée de présence de 162 jours et une durée de vide du bâtiment de 33 jours, on obtient une rotation de **1,87 bande/an** ($365 \text{ jrs} / (195=162+33)$).

Poids d'entrée des lots : une grande variabilité

L'écart de poids d'entrée est important. Il varie de 36 kg à 65 kg (soit 3 à 4 semaines d'écart d'âge à l'entrée) pour une moyenne de **48 kg**. Par type racial, l'écart se réduit à 26 kg pour les lots de veaux Holstein, 20 kg pour les lots de croisés et 25 kg pour les lots mixtes. Deux tiers des lots ont un poids d'entrée entre 45 et 55 kg.



Les lots très légers (inférieurs à 40 kg) sont peu nombreux (5%) et concernent essentiellement des veaux Holstein. L'application stricte de la réglementation bien-être de 1994 obligeant les veaux de moins de 2 semaines à être sur litière va entraîner dans les ateliers de veaux de boucherie la mise en place de veaux âgés de plus de 14 jours, ce qui très certainement réduira les lots de veaux très légers.

Les plans d'alimentation

Depuis quelques années et l'arrivée des directives sur le bien-être, la part de fibre dans l'alimentation des veaux de boucherie a tendance à augmenter comme l'indique le tableau n°10 :

Tableau 10 : Evolution de la quantité d'aliment fibreux distribuée

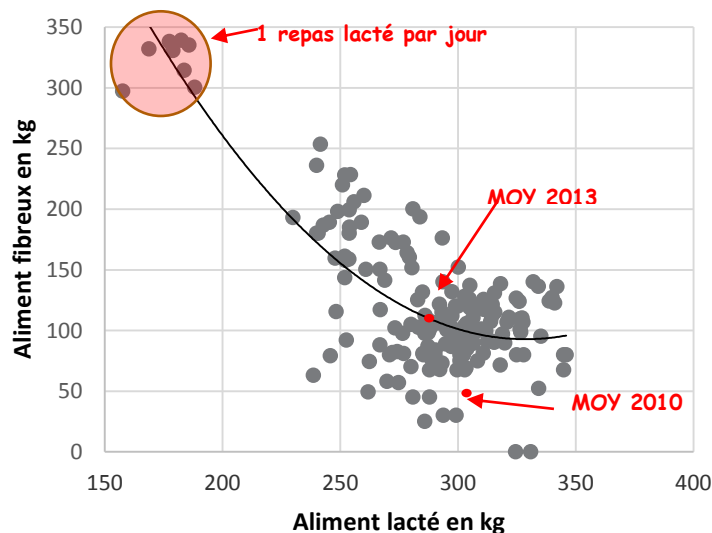
Année	2010	2011	2012	2013
Kg de fibre (veau sorti)	50	80	110	120

La consommation d'aliments fibreux est de 120 kg en 2013, elle n'était que de 50 kg en 2010 dans l'échantillon breton. La progression en 2013 par rapport à 2012 de 10 kg peut paraître minime mais l'échantillon a plus que doublé avec l'arrivée des élevages ligériens. En 2013, la consommation d'aliment lacté est en moyenne de 288 kg par veau sorti contre 309 kg en 2010.

Les lots de veaux Holstein consomment plus de fibres que les lots croisés (142 kg contre 98 kg). Ils consomment également plus d'aliments lactés 325 kg contre 288 kg pour les croisés.

Les consommations d'aliment lacté et fibreux sont liées même si on peut observer de gros écarts de consommation d'aliment fibreux pour une même quantité d'aliment lacté.

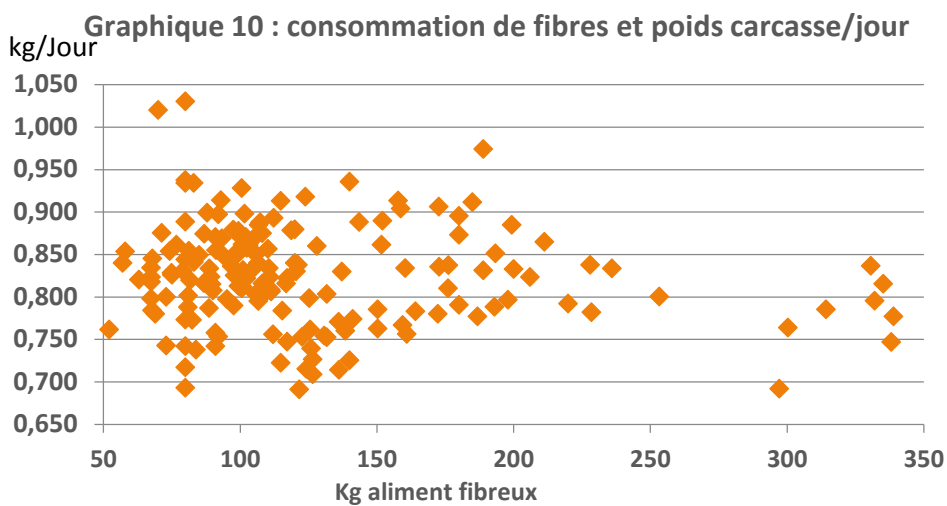
Graphique 9 : consommation d'aliments fibreux et lacté



Quel impact des fibres sur les performances techniques ?

Du fait des nouvelles pratiques d'alimentation (apport important de fibres), les producteurs s'interrogent sur les conséquences en termes de performances d'engraissement. Face à la variabilité des rendements carcasse utilisés dans les bilans de lot, le raisonnement n'est pas fait en utilisant le GMQ mais avec le poids de carcasse par jour de présence, critère plus pertinent.

Ce poids de carcasse par jour de présence est en moyenne de **830 g** pour l'ensemble des lots (134 kg en 162 jours). Avec des quantités moyennes de 120 kg d'aliment fibreux, ce critère varie de 700 g à 950 g soit un niveau très élevé. D'autres facteurs de production influent sur cette performance, citons : le type racial, le poids d'entrée, la durée d'engraissement, la quantité et la composition de l'aliment lacté, la composition de l'aliment fibreux.



2.2 LES PRESTATIONS

Les critères de rémunération des différents intégrateurs

Les critères pour calculer les prestations sont nombreux, identiques ou différents selon les intégrateurs. Leur pondération dans la prestation finale est également propre à chaque entreprise (cf. tableau n°11). Certaines entreprises proposent des acomptes, d'autres donnent un forfait puis un complément en fonction des résultats, ...

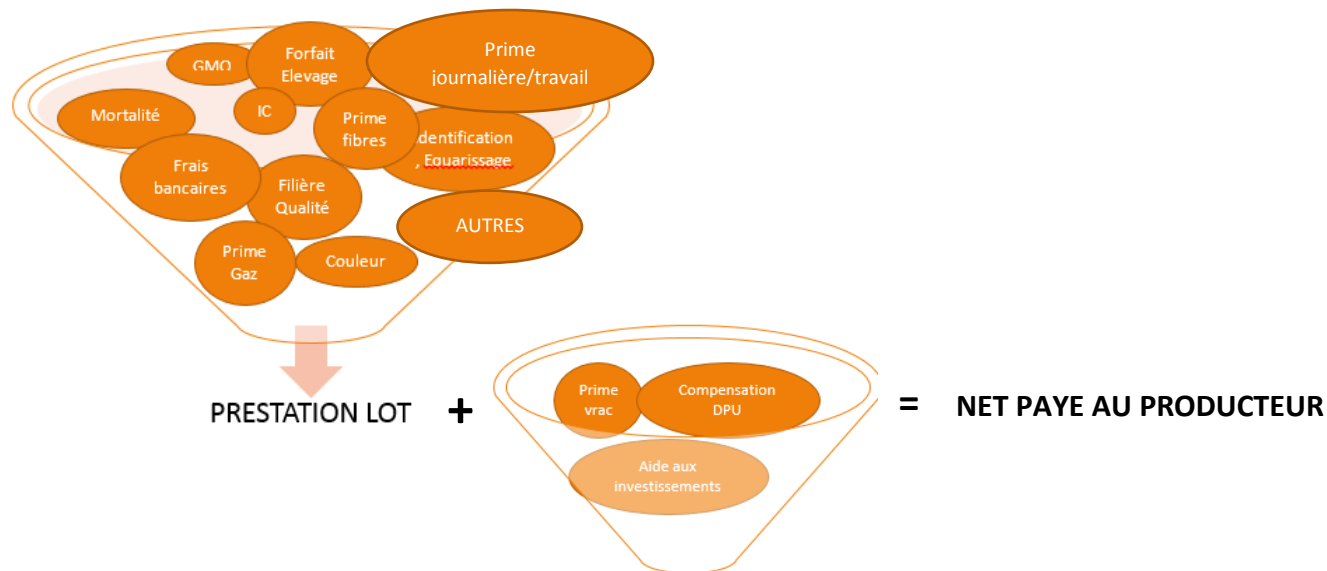


Tableau 11 : Montants observés pour la rémunération des critères techniques entrant dans le calcul de la prestation

Valeurs observées (€/veau sorti)	
Critères	Mini - Maxi
Forfait élevage = Montant/forfait de base	20 à 80
Prime journalière/prime de travail	3 à 38
IC	-6,5 à 31
Taux de mortalité	-6 à +4,4
GMQ	-5 à + 50
Couleur	-15 à +6
Plus-value Qualité	2 à 3
Fibres	0 à 5

De la « prestation lot » au « net payé au producteur »

Pour 41 % des lots, la prestation du lot s'accompagne d'une prime vrac de **4,5 € par veau sorti** en moyenne (mini : 1,5 €/veau – maxi : 7,86 €/veau). De plus, certaines entreprises aident les producteurs qui se sont installés ou ont augmenté leur atelier après 2010, soit après le découplage de la PAB dans les DPU. La compensation est de 32 ou 35 €/veau sorti selon les entreprises.

Des écarts importants de prestation par veau sorti

L'analyse ci-après est basée sur la « prestation lot » (cf. schéma ci-dessus) et réalisée **au regard des résultats techniques des 185 lots analysés, représentant 43 000 veaux abattus : 14% en 2012, 68% en 2013 et 18% en 2014. Au niveau du type racial, 67% sont des lots de veaux holstein, 26 % des lots de veaux croisés et 7 % des lots mixtes.**

Si en moyenne, la prestation est de **86 € par veau sorti**, elle s'échelonne de 62 € à 110 €. Elle correspond à un produit de 0,53 € par veau sorti et par jour et varie de 0,37 € à 0,69 €. Les meilleures prestations s'obtiennent avec des veaux de même poids à l'entrée et des poids de carcasse par jour de présence identiques (avec des lots comprenant un peu plus de veaux Holstein). Pour le ¼ supérieur, les animaux sont présents une semaine de plus et sont abattus plus lourds comme le montre le tableau suivant :

Tableau 12 : Montants des prestations

PRESTATION PAR VEAU	¼ inférieur	Moyenne	¼ supérieur
Montant €/veau sorti	74	86	100
Prestation en €/veau/jour	0,47	0,53	0,60
Durée d'élevage en jours	158	162	165
Poids entrée en kg vif	49	48	47
Poids carcasse en kg	130	134	137
Poids carcasse en g/jour de présence	820	820	830

Le ¼ supérieur est composé de 68% de lots de veaux Holstein et de 25% de lots de veaux croisés. Le ¼ inférieur est composé de 55% de lots Holstein et 37% de lots de croisés. Les autres lots sont des lots mixtes. Par type racial, les lots Holstein ont une prestation de 3 € supérieure à celle des lots de croisés (87,4 € contre 84,5€) pour une durée de présence supérieure de 8 jours.

➤ LA MORTALITE

La mortalité pèse sur la prestation globale

Tableau 13 : taux de mortalité et prestations

En moyenne, le taux de mortalité des lots sortis est de **3,5%**.

En triant les élevages sur le taux de mortalité, on s'aperçoit que l'incidence mortalité n'a pas d'impact sur la prestation par veau sorti. Cependant, en cas de forte mortalité, le montant total de prestation est diminué puisque le nombre

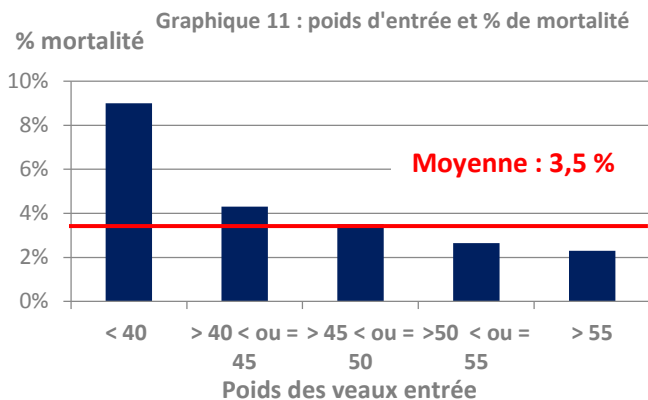
MORTALITE	¼ inférieur	moyenne	¼ supérieur
Taux de mortalité de la bande	0,9%	3,5%	6,9%
Prestation en €/veau sorti	85	86	85
Prestation en €/veau entré	85	83	79

de veaux sortis est plus faible. Pour mesurer l'incidence, ramenons la prestation au veau entré (prestation totale divisée par le nombre de veaux entrés) : on constate un écart de 6 € par veau entré

entre les lots à forte mortalité et ceux avec très peu de mortalité. Pour une bande moyenne (312 veaux), cela représente 1 872 € par lot et près de 11,50€ par jour.

Les veaux Holstein représentent ¼ des veaux du quart inférieur de la mortalité et 60 % du quart supérieur avec une grande variabilité.

Plus de mortalité avec des poids d'entrée légers



Les lots plus légers enregistrent en moyenne plus de mortalité mais avec des écarts importants entre lots. Les lots de moins de 45 kg ont une mortalité deux fois plus élevée que les lots de veaux à plus de 50 kg (5,14 % contre 2,56%).

La centaine de lots Holstein avec un poids moyen de 47,5 kg enregistre un taux de mortalité moyen de 3,31% et les lots croisés avec un poids d'entrée de 51,5kg ont un taux de mortalité de 3,4%.

En complément, il serait intéressant d'analyser la morbidité et la fréquence de soins qui ont une répercussion sur le travail de l'éleveur et le montant des frais vétérinaires.

➤ LES PERFORMANCES D'ENGRAISSEMENT

Concernant l'indice de consommation (IC), le mode de calcul théorique de ce critère est le suivant : quantité d'aliments consommés / gain de poids. L'analyse des différentes fiches de prestations a montré que le calcul de l'IC est différent entre entreprise d'où le choix de ne pas analyser ce critère dans l'observatoire mais plutôt d'analyser le poids de carcasse.

Plus de poids de carcasse et plus de prestation

Tableau 14 : Poids de carcasse et prestations

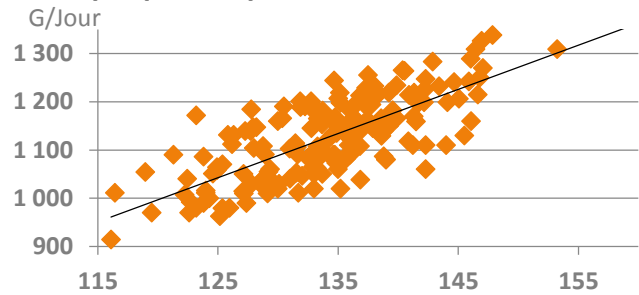
POIDS DE CARCASSE	¼ inférieur	moyenne	¼ supérieur
Poids de carcasse en kgc	125	134	143
Prestation en €/veau	81	86	91
Durée d'élevage en jr	161	162	160
GMQ en g/j	1045	1125	1200
Poids de carcasse en g par jour d'élevage	775	832	896

Le tri sur les poids de carcasse montre un écart de 9 kg en faveur des meilleures prestations. L'augmentation de la consommation d'aliment fibreux et l'allongement des durées de présence tendent à faire des carcasses plus lourdes même si le

poids moyen observé dans l'étude ici est très proche de celui des enquêtes de l'année dernière sur un échantillon plus restreint.

Les lots les plus lourds réalisent une prestation supérieure de 10 € par veau sorti par rapport aux lots les plus légers. L'écart de poids de carcasse est réalisé grâce à un meilleur GMQ puisque l'écart entre les quarts extrêmes est de 155 g. Les lots Holstein sortent avec un poids de carcasse de 4 kg inférieur à celui des croisés et réalisent seulement 30 g de GMQ en moins.

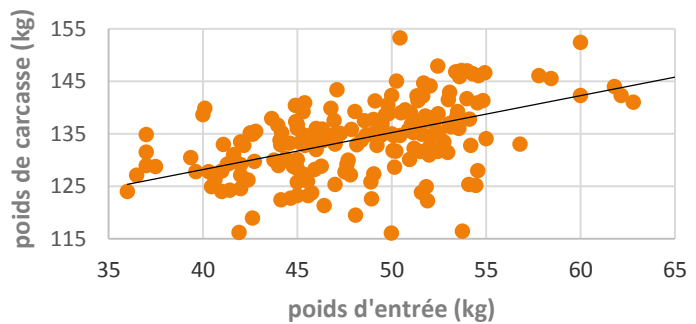
Graphique 12 : poids de carcasse et GMQ



Lien entre poids d'entrée et poids de carcasse

Les lots de moins de 45 kg ont des poids de carcasse qui plafonnent à 135- 140 kg maximum. A l'inverse, les lots plus lourds à l'entrée sortent plus lourds en carcasse avec sans doute des animaux différents pour des marchés différents.

Graphique 13 : poids d'entrée et poids de carcasse

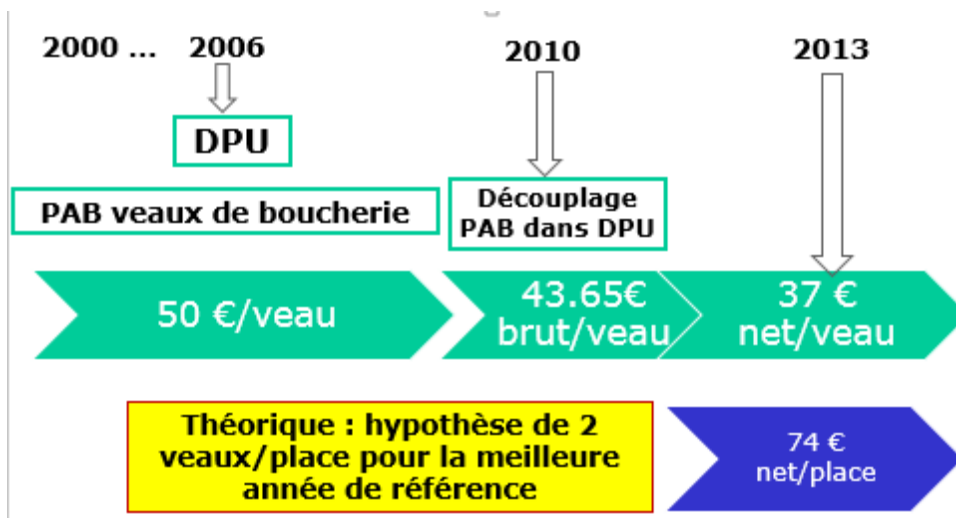


2.3 LES AIDES PAC

La réforme de la PAC, qui va s'appliquer à partir de 2015, va revisiter en profondeur les aides du 1^{er} pilier. Les mots clés de cette nouvelle PAC sont convergence du DPB, aide verte, paiement redistributif.

De la PAB veaux de boucherie aux DPU

Pour rappel, la PAB veaux de boucherie a été découplée en 2010. Sur les 50 €/veau de PAB, seuls 87,3% avaient été réintégrés aux DPU historiques, soit 43,65€/veau. En 2013, du fait des nombreux prélèvements, il ne reste plus de ce montant que 37 € net/veau dans le DPU.



Des niveaux de DPU élevés

Les ateliers veaux de boucherie sans terre bénéficient de DPU spéciaux activés par des UGB calculés sur le temps de présence des veaux en atelier sur une période d'un an. Ces DPU sont d'une valeur maximum de 5000 €. Dans notre observatoire, l'aide découplée des ateliers sans terre représente **76 € net par place en 2013**. Ce chiffre légèrement supérieur au calcul théorique ci-dessus s'explique par la prise en compte en 2010 de la meilleure année de primes à l'abattage entre 2005 et 2008.

Les autres ateliers veaux sont conduits avec des cultures ou une autre production animale. Le découplage de la PAB explique le niveau élevé de DPU comme le montre le tableau n° 15 qui suit :

Tableau 15 : Nombre et valeur des DPU en fonction des typologies d'exploitations

TYPOLOGIE	Veau + cultures	Veau + viande	Veau + lait	Veau autres	+
Nombre de DPU	33	76	78	109	
Valeur brut du DPU 2013	1835	766	723	637	
Nombre de places	415	320	225	361	

Ces valeurs de DPU sont 2 à 5 fois supérieures à la moyenne nationale de 300 € brut 2013.

Impact de la réforme

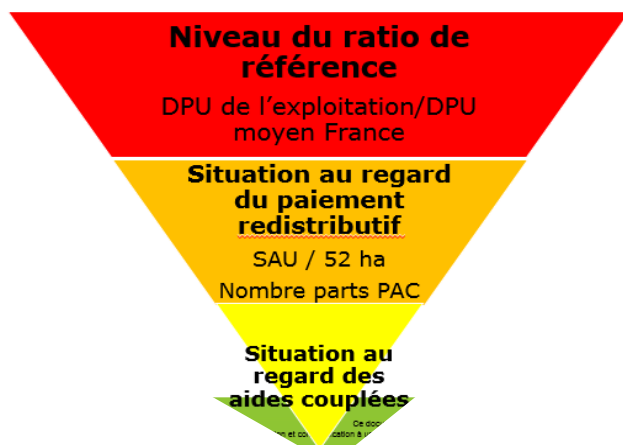
Spécialisés ou non, la question des éleveurs de veaux de boucherie est la suivante : quel est l'impact de la réforme **uniquement** au niveau de **l'atelier veaux** ? Pour répondre à cette question, prenons les données d'exploitations spécialisées veaux de boucherie sans terres car pour celles-ci, le DPU est constitué uniquement de la PAB veaux de boucherie. Leur DPU net 2013 est de 76 €/place.

La simulation de l'évolution de leurs aides avec l'outil des Chambres d'agriculture montre une baisse des aides de 22 % en 2015 par rapport à 2013 et de 55% en 2019 pour les ateliers spécialisés. Cette perte est étalée sur les 5 ans avec une forte baisse la première année comme le montre le tableau n°16.

Tableau 16 : Impact financier de la réforme de la PAC

ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019
Evolution par année en €/PLACE	-17 €	-7 €	-7 €	-7 €	-4 €
En CUMUL		-24 €	-31 €	-38 €	-42 €

Cela représente une perte de 17€/place en 2015 et 42 €/place en 2019 pour une aide de départ de 76 € net/place en 2013.



Le niveau de baisse des aides est lié aux 3 facteurs présentés sur le schéma ci-contre par ordre d'importance. C'est pourquoi, la baisse pour les exploitants spécialisés sans terres est très forte car ils ont des DPU élevés et ne bénéficieront ni du paiement redistributif ni d'aides couplées (à la vache laitière, à la vache allaitante, ..) contrairement aux exploitations non spécialisées.

Pour 2015, les producteurs spécialisés sans terres ont obligation de trouver quelques ha,

voire quelques ares pour activer leur nouvelle aide, le Droit à Paiement de Base ou DPB.

Pour les ateliers avec culture, si on envisage une perte de 70 € sur les ha de culture la baisse du niveau d'aide se situe exactement au même niveau que celle des ateliers sans terre c'est-à-dire 42 €/place en 2019. La trentaine d'ha n'est pas suffisante pour amortir le haut niveau de DPU.

Les ateliers avec autres herbivores et plus de surfaces enregistrent une perte importante et en relation avec le niveau initial de DPU. En moyenne en 2019, ils perdent globalement 37 % de leurs aides découplées et près de 18 000 €.

Au final, la réforme de la PAC va donc réduire le niveau d'aides des éleveurs de veaux de boucherie. L'enjeu sera de trouver des solutions pour compenser cette perte de soutiens publics pour que cela ne se traduise pas par une perte de revenu ? Par une revalorisation des prestations ? Par des aides : pour accompagner les investissements, diminuer le coût de l'énergie, améliorer les conditions de travail et ainsi gagner en compétitivité ?

2.4 LES CHARGES

Le tableau n° 17 ci-dessous présente les différentes charges des producteurs de veaux de l'observatoire. Les chiffres sont issus des comptabilités. Les coûts sont exprimés en €/PLACE.

Tableau 17 : repères sur les postes de charges courantes

€/ PLACE		Clôtures comptables 2013 – 2014			
	Nombre de données	MOY	¼ INF	¼ SUP	Facteurs de variation possibles
ENERGIE					GAZ : Prix, Quantité (cf. paragraphe suivant) BOIS : les coûts ne recouvrent pas les mêmes dépenses dès lors que le bois est acheté ou produit sur l'exploitation, le temps de travail comptabilisé ou non, ...
Gaz (dont location citerne)	29	20,6	15,4	25,6	
Electricité (buvée + bâtiment)	8	25,7	19,9	30,9	
Bois	4	5,7	3,5	8,8	
Electricité (ventilation, éclairage)	25	8,2	4,9	11	
EAU	37	6,1	0,4	10,9	Origine de l'eau (réseau ou puits), quantité et coût du m ³ d'eau (cf. paragraphe suivant)
Eau provenant du réseau et avec compteur séparé	6	8	6,55	9,8	
LAVAGE					Tous les lavages sont-ils faits par entreprise ou 1 lavage sur 2 ?
Prestation par un tiers	27	7,5	5,3	8,8	
Location pompe	8	2,7	1,4	3,9	
EPANDAGE	13	6	2	10	Quelle part réalisée par l'exploitant avec son propre matériel et quelle part déléguée à l'ETA, la CUMA ? différence de coût en fonction de la distance des parcelles <i>NB : ¼ sup → repère pour 100 % délégation</i>
ASSURANCE ATELIER	14	4,1	1,8	6,7	Type de contrat (assurance bâtiment, assurance perte de marge, remplacement en cas d'accident ou de maladie)
ENTRETIEN MATERIEL et BATIMENT	31	4,7	1,3	10,7	Variable d'une année sur l'autre en fonction des pannes <i>NB : ¼ inf → achats de tétines, tapis et ¼ sup → réparation d'équipements (chaudière, pompe, automate de préparation)</i>
HYGIENE	18	1,4	0,3	3,6	
FRAIS d'ELEVAGE (EDE, ...)	30	1,6	0,7	2,8	
MAIN D'ŒUVRE					Peu d'exploitants utilisent de la main d'œuvre occasionnelle. Lorsque c'est le cas, c'est pour du remplacement afin de partir en week-ends, congés ou pour aider à la mise en place du lot ou au lavage du bâtiment. <i>NB : aujourd'hui, trouver de la main d'œuvre qualifiée en veau de boucherie est très difficile.</i>
salariée	5	39	22	41	
occasionnelle	9	1,8	0,7	5	

Le coût de l'énergie, principal poste de charges

Deux tiers des ateliers utilisant le gaz ont une charge « énergie » entre 17 et 25 € par place et deux tiers des ateliers utilisant l'électricité se situent entre 21 et 30 € par place.

Les 2 sources d'énergie ne sont pas à comparer de manière brute avec les chiffres ci-dessus. En effet, pour les producteurs utilisant le gaz, il faut rajouter le coût de l'électricité utilisée pour le bâtiment (ventilation, éclairage) et l'amortissement de la chaudière et pour les producteurs utilisant l'électricité, l'amortissement du chauffe-eau.

Dans l'observatoire, d'autres sources énergétiques (méthanisation, bois, Pompe à Chaleur, solaire thermique) sont utilisées mais le coût n'est pas indiqué ici car ce sont souvent des installations récemment mises en place.

Dans notre échantillon, il n'y a pas de lien entre la dépense de gaz et l'âge de la chaudière ; ni entre le coût de l'électricité et l'âge de la chaudière. Nous n'avons pas étudié le lien avec l'efficacité de la chaudière.

Les consommations de gaz

Tableau 18 : Repère sur les consommations de gaz

	Clôtures comptables 2013 – 2014			
	Nombre de données	MOYENNE	¼ INF	¼ SUP
Quantité de GAZ en kg / PLACE	13	20	15	26

Deux tiers des ateliers consomment entre 15 et 25 kg de gaz/place. Pour un atelier de 312 places, comme dans notre observatoire, cela correspond à une consommation moyenne de 6,24 T de gaz par an. L'écart de quantité de 8 kg/place entre le maximum et la moyenne représente une perte de 2190 € en partant sur le prix du gaz de 2013.

Explications possibles sur les écarts de quantités de gaz utilisées par place : nombre de lots par an, répartition des lots dans l'année (hiver/été), température de dilution de la poudre, isolation de la cuve, longueur du réseau. Pour plus d'informations, se référer à la plaquette « Consommation d'énergie en bâtiment veau de boucherie » février 2010 (Institut de l'Elevage - Chambres d'agriculture de Bretagne - GIE Elevages de Bretagne).

Il existe un lien théorique entre la quantité d'énergie utilisée et la température de dilution de la poudre : 1°C de plus représente une dépense de 2 à 3 kWh/veau de plus. Aujourd'hui, il existe 2 procédés pour produire les aliments d'allaitement : le ré-engraissement par voie humide (celtilait, euroveau, sofivo) et le ré-engraissement par voie sèche (denkavit, sobeval, serval) qui nécessite une température de dilution plus élevée. C'est ce qu'on appelle la « poudre grasse ». L'avantage de cette poudre est de ne pas faire de poussière mais son inconvénient est une tendance à colmater les boitards.

La bonne température de dilution de la poudre en fonction du type d'aliment est primordiale pour permettre la bonne émulsion des graisses contenues dans l'aliment d'allaitement. Des essais à la station expérimentale veaux de boucherie du Rheu (35) sont en cours pour tester une dilution de la poudre à température modérée (45°C).

Le prix du gaz

Lors des enquêtes, les factures de livraison de gaz sont relevées, ce qui permet de suivre l'évolution du prix (en € H.T).

Après avoir énormément augmenté de 2009 à 2012 (+35% en 4 ans), le prix du gaz est « redescendu » en 2013 et début 2014.

Tableau 19 : Evolution du prix du gaz

€/T	2009	2010	2011	2012	2013	2014
MOYENNE du prix du gaz	649	734	871	897	877	882

Ce relevé de prix montre qu'à même période de livraison, il peut y avoir des écarts de 150 €/T sur le prix entre producteurs. Certains producteurs paient la location de cuve et d'autres non, certains bénéficient de remises sur des grosses quantités et enfin certains se « couvrent » avec des contrats.

Les consommations d'eau : 4,8 m³/place

Le tableau ci-dessous présente les données des exploitations utilisant l'eau du réseau et avec compteur séparé :

Tableau 20 : Repère sur les consommations d'eau

	MOYENNE	¼ INF	¼ SUP
Quantité d'EAU en m³ / PLACE	4,8	3,7	6,5

Explications possibles sur les écarts de quantités consommées par place : quelle source d'eau est utilisée pour le lavage ? Y a-t-il trempage des salles avant lavage ? Y a-t-il récupération des eaux de toiture pour le lavage ? Y a-t-il des fuites ?

Pour plus d'informations, se référer à la plaquette « Economiser l'eau en élevage de veau de boucherie » mai 2013 (Institut de l'Elevage - Chambres d'agriculture de Bretagne - GIE Elevages de Bretagne).

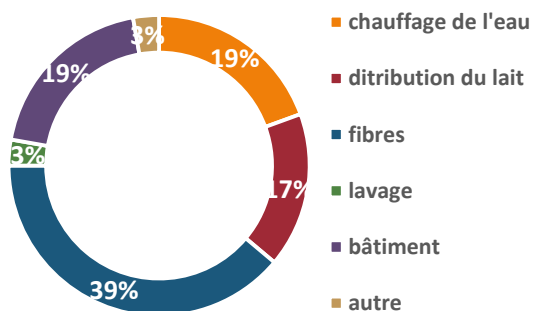
Les frais vétérinaires (à titre indicatif puisque pris en charge par l'intégrateur)

Sur 22 exploitations, les frais vétérinaires sont en moyenne de 17,56 €/veau mais peuvent varier du simple au triple (minimum de 10,72 € et maximum de 27,02€) : quelles répercussions pour le producteur en matière de temps de travail pour effectuer les soins ?

2.5 LES INVESTISSEMENTS

Dans l'observatoire, 44% des producteurs ont réalisés des investissements sur l'année 2013.



Graphique 14 : répartition des investissements réalisés par les éleveurs de l'échantillon



Les investissements prioritaires des éleveurs sont **les équipements pour l'aliment solide : auges, chaînes, chariot, silos.**

Viennent ensuite par ordre décroissant les investissements pour les bâtiments, pour le chauffage de l'eau et la distribution du lait.

Tableau 21 : Détail des investissements

Type d'investissements	Libellé	Nombre de projets	MONTANT MOYEN	MIN	MAX
FIBRES 	AUGES	2	7 690 €	7 180 € (pour 210pl)	8 200 € (pour 241 pl)
	CHAINES	2	8 800 €	7 000 € (pour 727 pl)	10 600 € (pour 332 pl)
	CHARIOT MECANISE	1	8 500 € (pour 434 places)		
	CHARIOT MANUEL	1	300 €		
	SILOS	8	6 233 € (silos de 6T à 12T)	300 € (silo de 6 T)	12 000 € (silo de 10T et plateforme)
BÂTIMENTS	Agrandissement, bâche, fosse, nourrisseurs, isolation pignon, pompe				
CHAUFFAGE de l'EAU	POMPE A CHALEUR	1	40 000 €		
	CHAUDIERE BOIS	2	45 500 €	41 000 €	50 000 €
	CHAUDIERE GAZ 44 kWh	1	9 038 €		
	CHAUFFE-EAU	2	6 941 €	5 420 €	8 461 €
	BALLON	1	3 395 €		
DISTRIBUTION DU LAIT	 Pistolet	4	1 936 €	1 350 €	2 800 €
	PREPARATION AUTOMATIQUE	1	3 200 €		
	DAL	1	5 400 €		

LES AIDES POSSIBLES

PMBE

Les producteurs de veaux de boucherie sont éligibles au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) depuis 2011. En 2014 : les investissements éligibles concernent la construction, l'extension et/ou la rénovation de bâtiments existants, les équipements fixes de chaînes de distribution d'aliments fibreux, les chariots distributeurs de cet aliment destinés à demeurer dans le bâtiment ainsi que les modifications nécessaires pour accueillir ces matériels. Les silos, installations pour les préparations lactées, DAL et DAC ne sont pas éligibles. Pour bénéficier de l'aide, il faut respecter certaines conditions notamment sur le volet environnemental : présence du PPF, du plan d'épandage (ICPE), etc. Pour 2015 : le cahier des charges est en cours de définition dans chacune des régions dans le cadre du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA).

Fonds Chaleur

Afin de diminuer le coût de l'énergie dans les élevages, un dispositif de subvention commun au Fonds Chaleur, financé par l'Ademe et au PPE permet de soutenir les investissements dans les panneaux solaires thermiques. Les économies d'énergie peuvent aller de 40 à 60 %.

Plan Bois Energie Bretagne

Toujours dans l'objectif de baisser le coût de l'énergie, le Plan Bois Energie Bretagne (financement : Ademe, Région et

Départements) soutient les investissements dans les chaudières à bois. L'association AILE accompagne le projet du point de vue technique et dossier de subvention.

PPE

Le PPE est un programme d'aides aux investissements relatifs aux économies d'énergie dans les bâtiments d'élevages, financé par l'Etat, l'Union Européenne et la Région. Les investissements éligibles sont : l'isolation des locaux, équipements et réseaux de chauffage et de ventilation, matériels et équipements permettant des économies d'énergie pour le poste ventilation, les ventilateurs économes en énergie. En 2015, ce dispositif se fonde dans le PCA EA.

Aides de la MSA

Pour les exploitations employant entre 0,5 et 10 salariés, l'aide financière simplifiée agricole (AFSA) est un dispositif visant à améliorer la santé (notamment les troubles musculo-squelettiques) et la sécurité. Pour les exploitations sans salariés, certaines MSA proposent des aides aux conditions de travail. Pour les deux aides : dispositif en 3 étapes : 1°) un diagnostic établi avec un conseiller en prévention MSA pour élaborer un projet de prévention, 2°) étude du dossier par la MSA et 3°) une fois le projet accepté, versement de l'aide sur présentation des factures acquittées.

Ces subventions peuvent aider les projets au niveau financier mais en premier lieu, il convient de bien réfléchir aux aspects techniques : fonctionnement, adaptabilité avec les bâtiments/équipements existants, fiabilité, évolutions possibles des équipements.

2.6 LES RESULTATS ECONOMIQUES

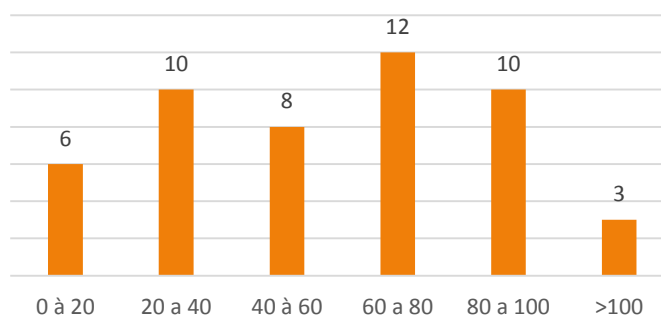
Répartition du montant des annuités

Sur 42 exploitations de l'échantillon, le montant moyen des **annuités liées à l'atelier veaux de boucherie** est de **60 €/place**.

Tableau 22 : Repère sur les annuités

	MOYENNE	¼ inférieur	¼ supérieur
Annuités €/place	60	16	101

Graphique 15 : répartition des annuités
Veaux de Boucherie (€/place)



Les écarts peuvent s'expliquer par :

- La stratégie d'investissements/modernisation de l'atelier
- La date des investissements
- Le montant des investissements : part d'auto-construction, négociation des prix
 - o A noter également que certaines entreprises financent tout ou partie des investissements (silos, isolation, ...) : *Exemple : 10 000 € financé par l'entreprise correspond à une annuité en moins de 1635 €, soit 5 €/place si le producteur avait financé cette somme à 100% par un emprunt sur 7 ans à 3.5% (312 places en moyenne dans l'observatoire)*
- Le mode de financement : part d'autofinancement, taux d'intérêt, durée de remboursement

Le résultat économique de l'atelier veaux de l'observatoire

Cette partie a pour objectif d'approcher le résultat économique annuel de l'atelier veaux de boucherie. Il est **basé sur les chiffres moyens observés et exprimé en €/PLACE/UTH** : pour rappel, la productivité du travail est en moyenne de 314 places/UTH (cf. partie 1.2, tableau 3).

LES PRODUITS :

- **Les prestations** : prestation de 86€/veau sorti (cf. partie 2.2) rotation de 1,87 bande/an (cf. partie 2.1), veau sorti = veau entrée – taux de mortalité (3,5%) = 0,96 veau sorti/veau entré.
Au final : 86€ x 1,79 veau sorti/place (1,87 x 0,96) = **154 €/place**
- **Les aides PAC net 2013** décrites dans la partie 2.3 : **76 €/place**

LES CHARGES :

- **Les charges courantes** décrites dans la partie 2.4 dont voici le détail : attention, ce sont des moyennes qui cachent des valeurs minimum et maximum très différentes

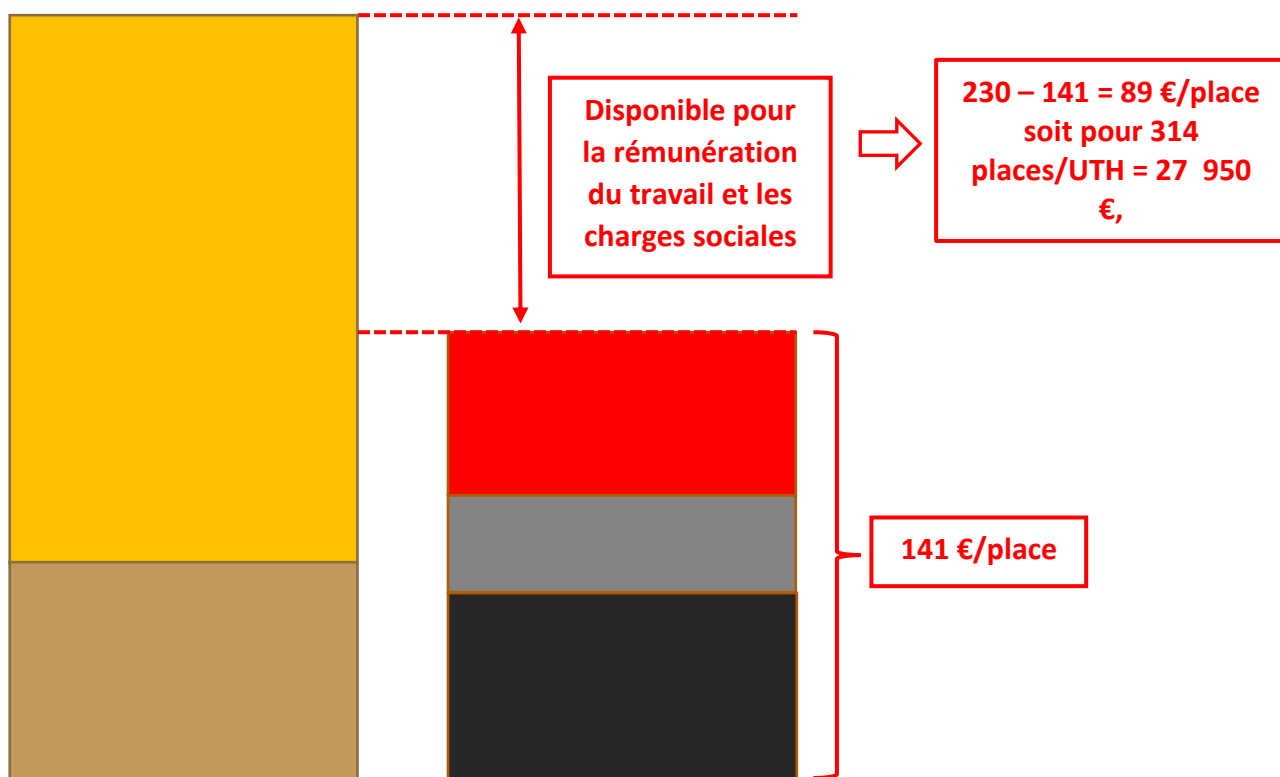
	€/place
Gaz	20,6
Electricité	8,2
Eau	8,0
Lavage	7,5
Epandage (non délégué à 100%)	6,0
Assurance	4,1
Entretien matériel et bâtiment	4,7
Hygiène	1,4
Frais élevage	1,6
Main d'œuvre occasionnelle	1,8
TOTAL	64 €/place

- **Les autres charges de structure** ne sont pas collectées dans l'observatoire car difficiles à ventiler quand il y a plusieurs ateliers. Ces charges recouvrent les frais financiers CT, la comptabilité, les frais de téléphone/internet/postaux, les frais bancaires, le carburant, entretien des terrains et les assurances de prêts. Cependant, dans cette approche économique, il ne faut pas les oublier donc nous prenons comme hypothèse un coût pour ces charges de **17 €/place** en prenant comme référence des exploitations spécialisées (sans terres)

Remarque : en fonction de la typologie de l'exploitation, ces charges de structure peuvent être moins importantes en €/place car elles sont diluées sur l'ensemble des ateliers.

- **Les annuités** décrites dans cette partie 2.6 : **60 €/place**

Graphique 16 : Synthèse de l'approche économique annuelle (« trésorerie »)
(Méthode nationale du coût de production Réseaux d'élevages)



ANALYSE :

Avec cette approche, on peut dire que dans l'observatoire, en 2013, l'atelier veaux MOYEN dégage :

- un produit total de 230 €/place, composé à 66 % par les prestations et à 34% par les aides PAC
- des charges de 141 €/place, composé à 45% par les charges courantes, 12% par celles de structure et à 42 % par les annuités
- **et par conséquent, un disponible de 89 €/place qui sert pour la rémunération du travail et de la MSA, soit 27 950 € pour 314 places/UTH.**

Attention, quelques euros d'écart par rapport aux chiffres moyens ont un impact important en terme de disponible : **un écart de + ou – 3 €/place équivaut à un écart de disponible de + ou – 1 000 €**. Le tableau n°23 ci-dessous présente l'impact d'un écart par rapport aux chiffres moyens du graphique 16:

Tableau 23 : Impact financier de la variabilité de certaines composantes du « disponible »

PRODUITS																					
	PRESTATIONS	15 % d'écart de prestations entre la moyenne et le ¼ supérieur, soit 23 €/place = 7 700 € de disponible en plus Pour une durée du vide du bâtiment de 21 jours au lieu de 33 jours, le taux de rotation sera de 1,92 veau sorti/place, soit 11 €/place de produit en plus = 3700 € de disponible en plus																			
	PAC	La perte liée à la réforme de la PAC a été estimée à 17 €/place dès 2015 = 5700 € de disponible en moins s'il n'y a pas de compensation																			
CHARGES																					
	CH COURANTES	Ecarts de coûts importants entre la moyenne et les ¼ inférieur et supérieur : 25 % d'écart sur la dépense du gaz entre les extrêmes et la moyenne, soit 5 €/place = 1 700€ de disponible en plus Pour l'épandage, le coût moyen de 6€/place ne correspond pas à une délégation totale. Si c'est le cas, le coût sera plutôt de 10 €/place, soit 4€/place de plus = 1300 € de moins de disponible																			
	CH STRUCTURE	Les 17 €/place correspondent plutôt à la fourchette haute (producteurs spécialisés) mais la charge affectée à l'atelier veau peut être plus faible s'il existe d'autres ateliers																			
	ANNUITES	Les écarts d'annuités font varier le disponible du simple au triple sur le disponible : <table border="1" data-bbox="646 1329 1406 1478"> <thead> <tr> <th></th> <th>€/place</th> <th>¼ iNF</th> <th>MOY</th> <th>¼ SUP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Annuités</td> <td></td> <td>16</td> <td>60</td> <td>101</td> </tr> <tr> <td>Disponible</td> <td></td> <td>133</td> <td>89</td> <td>48</td> </tr> <tr> <td>Equivalence en SMIC brut</td> <td></td> <td>2,44</td> <td>1,63</td> <td>0,88</td> </tr> </tbody> </table>		€/place	¼ iNF	MOY	¼ SUP	Annuités		16	60	101	Disponible		133	89	48	Equivalence en SMIC brut		2,44	1,63
	€/place	¼ iNF	MOY	¼ SUP																	
Annuités		16	60	101																	
Disponible		133	89	48																	
Equivalence en SMIC brut		2,44	1,63	0,88																	

A la vue de la variabilité des résultats, à chaque producteur de veaux de boucherie de refaire cette approche économique pour son atelier avec ses propres chiffres pour connaître la rentabilité de son atelier !

Pour conclure, afin d'améliorer la rémunération du travail, citons plusieurs pistes :

- Conforter ses prestations par les résultats techniques
- Maîtriser ses charges
- Raisonner ses investissements
- Et enfin, raisonner la productivité du travail.

3 CONTACTS REGIONAUX



Enquêtes réalisées par les Chambres d'agriculture

BRETAGNE

Aurélié PAROIS

Chambre d'agriculture - Service Elevage

35042 RENNES Cedex

Tél. : 02-23-48-26-80

Mail : aurelie.parois@ille-et-vilaine.chambagri.fr

PAYS DE LA LOIRE

Bertrand GALISSON

Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire

Tél. : 02-49-18-78-76 Mobile: 06-26-64-30-51

Mail: bertrand.galisson@maine-et-loire.chambagri.fr

Hubert FILATRE Chambre d'agriculture de la Loire Atlantique

Charlotte MORIN Chambre d'agriculture de la Mayenne

Olivier RANCHY Chambre d'agriculture de la Sarthe

Franck CHAIGNEAU Chambre d'agriculture de la Vendée

